Commune de Sarreguemines

DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE **DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 29/02/2024

Par:

Madame FRANZ Blandine

Représenté par :

Demeurant à : 36 rue de Folpersviller

57200 Sarreguemines

Pour:

pergola alu gris anthracite RAL7016 posée sur terrasse existante fixée sur 2 poteaux, toiture composée de plaques polycarbonateopale non brillant, hauteur : terrasse +2.3m faitière terrasse +2.9m, dimension pergola 5.1m x 1.95m, surface au sol couverte 9.94m2,

36 rue de Folpersviller Sur un terrain sis à :

57200 SARREGUEMINES

Références cadastrales : 59 0121

N° DP 57 631 2450052

Surface de plancher: 0 m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022, Et notamment le règlement de la zone Uc,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le règlement d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences approuvé par délibération en date du 15 novembre 2018,

ARRETE

ARTICLE 1:

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.

SARREGUEMINES, le 05.03.2024

Le Maire,

our le Maire L'Adjoint Délégue

Christian DIETSCH

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 29.02.2024 La présente décision est affichée en mairie à compter du et publiée sur le site internet communal à compter du La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le.....